

la mer, ou la constellation qui soient des divinités, le sentiment qui suggère à l'homme ces diverses idées religieuses reste identique; dans tous ces cas, l'être qu'on révère, c'est un dominateur.

Il me paraît nécessaire, dans les études d'histoire religieuse, de remonter jusqu'à ce sentiment primordial et persistant. C'est en effet, suivre une méthode singulièrement inexacte que de déduire les idées religieuses de raisonnements fondés sur le principe de causalité; l'homme ne suppose pas des dieux pour expliquer les phénomènes de la nature; il explique les phénomènes de la nature par les dieux parce qu'il présuppose leur existence et il la présuppose, non en vertu d'un raisonnement, mais à la suite d'une émotion. Là où le principe de causalité intervient, c'est lorsqu'il s'agit de spécifier le divin de manière à en former un être particulier qui est un dieu. L'étude que nous avons faite du culte du *T'ai chan* nous permet en effet de voir comment se constitue graduellement le concept d'une divinité déterminée.

Le *T'ai chan* est tout d'abord une puissance locale qui exerce son influence sur une zone limitée de territoire soit en empêchant, par sa masse énorme, les tremblements de terre, soit en produisant à son faite les nuages dispensateurs de pluie. A ce titre, il est, dans l'ordre des choses naturelles, ce que le seigneur féodal est dans l'ordre politique. Aussi est-ce le seigneur lui-même qui est tenu de lui offrir des sacrifices: vers 500 av. J.-C., un prince de *Ts'i* croit avoir offensé le *T'ai chan* parcequ'il a passé au pied de la montagne sans lui rendre les honneurs qu'il lui devait¹⁾; à la même époque, Confucius fait un crime à un grand officier du pays de *Lou* d'avoir offert un sacrifice au *T'ai chan*, alors que ce privilège ne peut appartenir qu'au seigneur en personne²⁾.

1) Cf. p. 6, n. 2.

2) *Louen yu*, III, 6.